



MAÎTRISEZ VOS RÉUNIONS CSE ET VOS NÉGOCIATIONS D'ACCORDS D'ENTREPRISE - ENTREPRISES DE 50 A 300 SALARIES -

FORMATION

OBJECTIFS

- Maîtriser les règles spécifiques aux relations collectives de travail des entreprises de 50 à 300 salariés
- Clarifier le rôle et le fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE) et des divers représentants du personnel de ces entreprises (membres CSE, délégués syndicaux, représentant syndical...)
- Connaître les règles régissant la négociation collective pour être en capacité de conduire / d'accompagner des négociations d'entreprise

PROGRAMME

1. **Le Comité Social et Economique**
 - a) Les attributions du CSE
 - b) La composition et le fonctionnement du CSE
 - c) Les droits / obligations des membres du CSE
 - d) Les moyens du CSE
2. **La négociation collective d'entreprise**
 - a) Les grands principes
 - b) La conclusion de l'accord collectif
 - c) L'application de l'accord collectif
 - d) La révision et l'extinction de l'accord collectif



Prérequis :
Aucun



Public :
Entreprises de 50 à 300 salariés
RH / dirigeants / toute personne chargée de présider un CSE ou de mener des négociations



Durée :
1 jour



Dates et horaires :
26 mars 2024
9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30



Tarif :
650€ HT par stagiaire

Modalités et délais d'accès :
Entrée en formation sur date programmée dès contractualisation



Formation assurée par : Juriste droit social

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Supports de formation (PPT)
- Apports théoriques
- Illustration et mise en application



VOTRE CONTACT

Michaël BERTREUX
Tél : 06.33.01.47.93
mbertreux@maisondesentreprises.com



TITRE



FORMATION

SUIVI ET ÉVALUATION

- En début de formation, les participants seront invités à exprimer leurs attentes afin de valider l'adéquation entre les objectifs individuels et de formation,
- Ces attentes seront reprises lors de la séquence d'évaluation de la formation pour relever en tour de table le niveau d'atteinte exprimé par les participants ainsi que la satisfaction vis à vis du contenu et du déroulement de la formation
- Une fiche d'évaluation à chaud sera remplie par chacun des stagiaires.

VALIDATION

- Une attestation de formation sera remise à l'issue des journées de formation

ACCESSIBILITE PSH

A la Maison des Entreprises :

- Salles de formation situées en RDC, accessibles en fauteuil roulant
- Bâtiments accessibles par rampe d'accès
- Places de parking réservées aux personnes en situation de handicap
- Il est possible de mettre en place un accompagnement personnalisé en contactant le référent handicap de DEF12 CONSEIL...

En entreprise :

- Selon les conditions d'accessibilité de l'entreprise



VOTRE CONTACT

Michaël BERTREUX
Tél : 06.33.01.47.93
mbertreux@maisondesentreprises.com

